

Service académique de l'enseignement privé du 1^{er} degré (SAEP)

18 28 36 37 41 45
(cochez la case correspondant à votre département)

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION 2023-2024

A retourner **le jour même de la prise de fonction du maître** au SAEP (Service académique de l'enseignement privé 1^{er} degré) **à l'adresse ci-dessous** correspondant à votre département d'exercice :

Cher : saep18@ac-orleans-tours.fr

Eure et Loir : saep28@ac-orleans-tours.fr

Indre : saep36@ac-orleans-tours.fr

Indre et Loire : saep37@ac-orleans-tours.fr

Loir et Cher : saep41@ac-orleans-tours.fr

Loiret : saep45@ac-orleans-tours.fr

Je soussigné (nom et prénom)
 Directeur (trice) de l'école privée : (1)
 Adresse de l'école :
 déclare avoir installé à la date du (2)

M. (3)
 né(e) le

Nom du maître remplacé : Motif :
 chargé d'un service hebdomadaire de heures(4)
 en classe de :

M est :
 titulaire d'un agrément, contrat d'enseignement, définitif, provisoire
 d'une délégation d'auxiliaire (suppléant),
 et non frappé d'une mesure d'exclusion des classes sous contrat.

Il possède les diplômes suivants :

M..... a exercé jusqu'à la date du :
 dans l'établissement (nature et adresse complète)

Son dossier est déposé :

- à la DSDEN de :
- au rectorat de l'académie de :

A, le.....

Visa du maître :
 (Date et signature)

Le Directeur,

1) Nature de l'école : maternelle, élémentaire.

2) Si le procès-verbal d'installation concerne le directeur lui-même, remplacer l'expression « avoir installé » par « m'être installé » et rayer les deux lignes suivantes.

3) Nom en lettres capitales et prénom. Pour les femmes mariées, ajouter : née (nom de jeune fille).

4) Obligatoirement, indiquer l'horaire de service dans les classes sous contrat.